

ANNEXE I A LA DELIBERATION n°2021-107

NORDIC PASS NATIONAUX	
Nordic Pass National Adulte (plus de 16 ans) – Après le 15/11/2021	210,00 €
Nordic Pass National Adulte Primeur (plus de 16 ans) – Du 1/10/2021 au 15/11/2021	180,00 €
Nordic Pass National Jeune (de 6 à 16 ans révolu le jour de l'achat) – Après le 15/11/2021	75,00 €
Nordic Pass National Jeune Primeur (de 6 à 16 ans révolu le jour de l'achat) – Du 1/10/2021 au 15/11/2021	65,00 €
NORDIC PASS 04-05	
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte – Après le 15/11/2021	155,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Super Primeur – Du 1/10/2021 au 15/11/2021	109,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte	58,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune	36,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (Adulte : 2 personnes et plus)	48,00€/pers.
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (Jeune : 2 personnes et plus)	25,00€/pers.
NORDIC PASS DEVOLUY	
Nordic Pass saison Dévoluy – Après le 15 novembre	80,00 €
Nordic Pass saison Dévoluy Super Primeur – Du 1/10/2021 au 15/11/2021	65,00 €
Nordic Pass semaine Dévoluy	45,00 €
Nordic Pass Journée Adulte	10,00 €
Nordic Pass Journée Jeune (10-16 ans)	6,00 €
Nordic Pass 3 heures	8,00 €
Nordic Pass Journée ½ tarif	5,00 €
Nordic Pass Journée Duo (1 seul paiement)	17,00 €
Nordic Pass Famille (2 adultes + 2 jeunes) – 1 seul paiement	22,00 €
Nordic Pass Journée Tribu (10 pers. Min – 1 seul paiement)	6,00 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs	17,00 €
Nordic Pass Journée vendu sur piste	20,00 €
Nordic Pass Classe de neige	2,00 €
Support rechargeable	1,00€

Dans le cadre de conventions spécifiques, bénéficiant de tarifs préférentiels :

- les jeunes licenciés des clubs de ski nordique de la Région Sud : tarif 15€ / jeune.
- les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 15€ / personnes – (forfait non nominatif).

L'association, qui percevra les recettes de ces forfaits, s'interdit de faire confectionner et diffuser tout autre titre que ceux définis ci avant.

Sont exonérés de la redevance :

- les enfants de moins de 10 ans (pas de titre spécifique) sur le département des Hautes-Alpes des Alpes de Haute-Provence (à l'exception de la Vallée de l'Ubaye : - 6 ans).
- les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire. (pas de titre spécifique).
- les séniors de plus de 75 ans
- les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
 - les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %. (pas de titre spécifique)
 - les moniteurs nordiques ayant conventionné avec un domaine adhérent à NORDIC ALPES DU SUD